



FFR

Le Brevet Fédéral Rugby à 5

Niveau 1 : « Loisir – Bien-être »

Est organisé et délivré par les Ligues Régionales

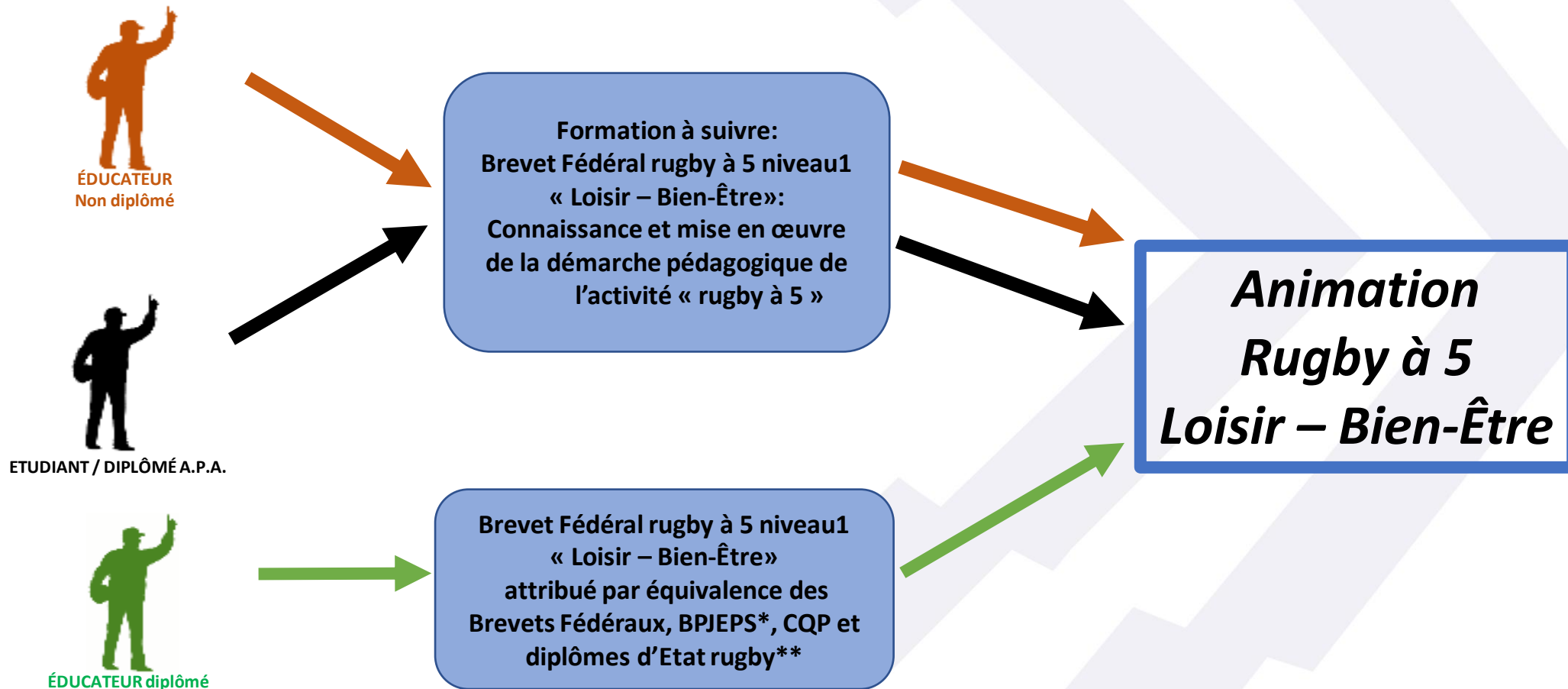
Niveau 2 : « Santé » Sport sur ordonnance

Brevet fédéral inscrit sur « l'Arrêté du 8 novembre 2018 – modifié en 2021 – relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'Activités Physiques Adaptées prescrite par le médecin traitant »

Est organisé et délivré par l'Institut National Emploi Formation de la FFR

Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 1

« Loisir – Bien-Être (LBE) »



- *BPJEPS « Activités Sports collectifs mention Rugby à XV », BPJEPS « Educateur sportif mention Rugby »
- ** DESJEPS Rugby – DEJEPS Rugby – BEES 1° et 2° degrés Rugby

Le Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 « Santé » est constitué de 2 blocs de compétences:

- **Le bloc de compétences 1**

Qui est le Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être » ou son équivalence.

- **Le bloc de compétences 2**

Formation sur les connaissances

- des publics « sédentaires, en Affection Longue Durée, »,
- des pathologies classées Affections Longue Durée (ALD)
- et de l'activité rugby à 5 dans le cadre des Activités Physiques Adaptées du sport sur ordonnance.

Sport sur ordonnance

ETUDIANT / DIPLÔMÉ A.P.A, ...



Formation à suivre:
Bloc de compétences 1 =
Brevet Fédéral rugby à 5 niveau 1
« Loisir – Bien-Être ».
Connaissance et mise en œuvre de
la démarche pédagogique de
l'activité « rugby à 5 »



Le bloc de compétences 2
Les titulaires d'un diplôme inscrit au
Décret n° 2016-1990 du 30 décembre
2016 et instruction interministérielle
du 3 mars 2017
relatifs aux conditions de dispensation
de l'activité physique adaptée prescrite
par le médecin traitant à des patients
atteints d'une affection de longue
durée n'ont pas d'obligation de
formation.



ÉDUCATEUR
Diplômé d'Etat Rugby



Bloc de compétences 1:
attribué par équivalence
du Brevet Fédéral Rugby à 5
niveau 1 « Loisir – Bien-Être »



Formation à suivre:
Bloc de compétences 2.
Connaissance des publics « sédentaires,
en Affection Longue Durée, », des
pathologies ALD et de l'activité rugby à 5
dans le cadre des Activités Physiques
Adaptées



ÉDUCATEUR diplômé FFR



Animation
Rugby à 5
« Santé »

***Le Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »
est organisé par les Ligues régionales.***

Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 1

« Loisir – Bien-Être »

3.1) Opportunités

3.2) Objectifs et public visé

3.3) Conditions d'accès à la formation

3.4) Fiches descriptives d'activités

3.5) Modalités de certification

3.6) Organisation pédagogique : stage en présentiel

3.1

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »



Opportunités

- ✓ Evolution sociétale des demandes en matière de pratique sportive non compétitive
- ✓ Objectifs de la pratique : Plaisir et Santé

Spontanément, le sport évoque deux univers, celui de la santé, lié à la forme, le second à la compétition, à l'univers du sport professionnel et à l'argent, les valeurs d'effort et de dépassement de soi demeurant au premier plan

Quels sont tous les mots, les représentations qui vous viennent à l'esprit lorsque vous pensez au sport ?

Question ouverte, réponses spontanées

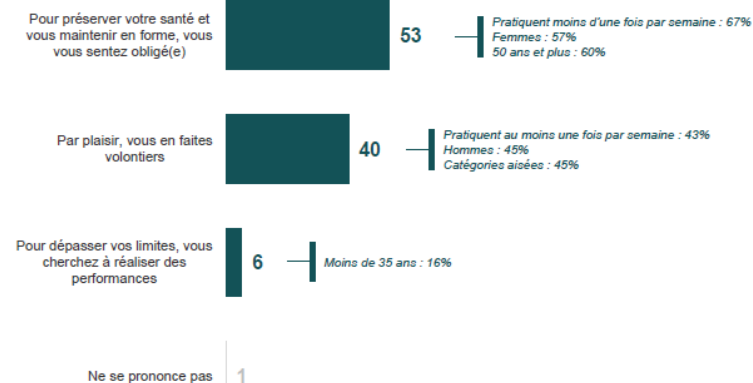
- À tous -



Le sport est d'abord vécu comme une contrainte, surtout pour les femmes et les plus âgés, et ensuite comme un plaisir, plus prononcé chez les hommes, les plus jeunes et les sportifs les plus assidus

Diriez-vous que pour vous, faire du sport, c'est plutôt ... ?

- A ceux qui déclarent faire du sport, en % -



3.1

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien Être »

Opportunités

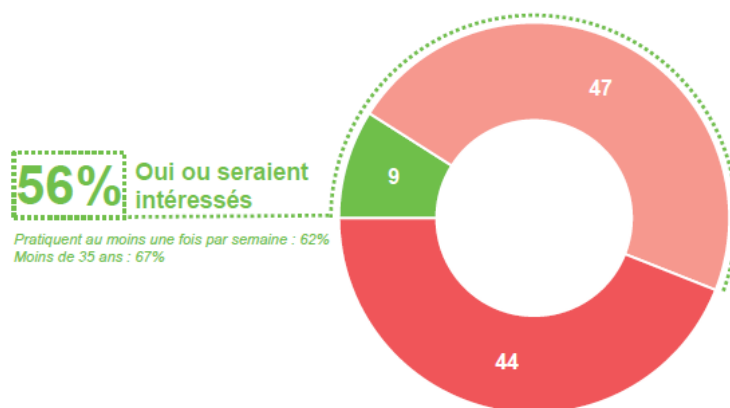


- ✓ Le sport en entreprise une opportunité peu développée

La pratique du sport sur le lieu de travail, peu développée aujourd'hui, représente un véritable enjeu, notamment pour les plus jeunes, dont les deux tiers se disent intéressés

Pratiquez-vous du sport au sein de votre lieu de travail ?

- Aux actifs qui déclarent faire du sport, en % -



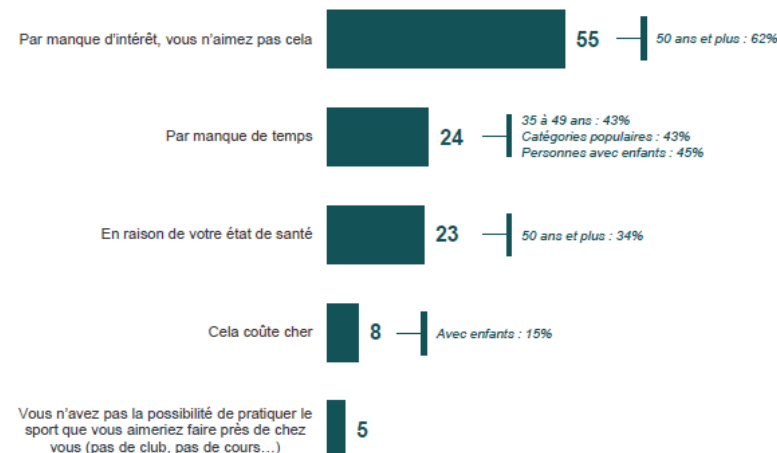
- Oui
- Non mais si vous en aviez la possibilité, cela vous intéresserait
- Non et même si vous en aviez la possibilité, cela ne vous intéresserait pas

Le manque d'appétence pour la pratique apparaît comme la première raison de ne pas faire de sport, loin devant les questions financières

Pour quelle(s) raison(s) ne faites-vous pas de sport ?

Deux réponses possibles

- A ceux qui déclarent ne pas faire de sport, en % -



3.2

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Objectifs et public visé



Objectifs :

Développer et encadrer, au sein des clubs FFR, une pratique de rugby à 5 sécurisée et adaptée à la population ciblée ***en Prévention primaire: toute personne sédentaire, jeune ou âgée, n'ayant aucune pathologie déclarée.***

Public visé :

Former des personnes exerçant bénévolement ou professionnellement dans l'encadrement sportif d'un club de Rugby

3.3

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Conditions d'accès à la formation



- ✓ Être licencié(e) dans une association affiliée à la FFR
- ✓ Être titulaire du PSC1
- ✓ Le BF Rugby à 5 Niveau 1: « Loisir – Bien-Être » est attribué par équivalence aux titulaires des Brevets Fédéraux « Découverte – Initiation », « Développement », « Perfectionnement » ou « Optimisation », du certificat fédéral Rugby à 5, BPJEPS « Activités Sports collectifs mention Rugby à XV », BPJEPS « Educateur sportif mention Rugby », BPJEPS Activités Physiques Pour Tous, CQP et diplômes d'Etat rugby.

Connaître les publics ciblés et l'intérêt d'une pratique de Rugby à 5

« Loisir – Bien-Être »:

- ✓ Les profils généraux (physiques, psychologiques, sociaux) des publics susceptibles de pratiquer du Rugby à 5 « Loisir, Bien-Être »: jeunes – âgés (+35ans) – hommes – femmes – sédentaires – actifs.
- ✓ Les bienfaits et les risques d'une pratique du Rugby à 5 pour ces publics cibles

Evaluer les joueurs et joueuses de Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être »:

- ✓ Mener des entretiens afin de connaître les expériences sportives, les attentes et les craintes des joueurs et joueuses.
- ✓ Adapter la pratique au niveau des joueurs et joueuses, mettre en œuvre des tests d'aptitude physique et en assurer l'analyse, l'interprétation et la communication auprès des joueurs et joueuses.

Concevoir et animer des séances de Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être »

- ✓ Adapter la pratique du Rugby à 5 à la population spécifique en prévention primaire.
- ✓ Mettre en œuvre des exercices adaptés aux joueurs et joueuses favorisant l'amélioration des aptitudes physiques et physiologiques.
- ✓ Gérer un effectif hétérogène de joueurs et joueuses (niveau de pratique, état de forme, mixité)
- ✓ Entretenir la motivation des joueurs et joueuses en concevant des séances de Rugby à 5 centrées sur le plaisir et le jeu

Participer au sein du club à la conception et mise en place d'une stratégie de développement d'une pratique du Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être » :

- ✓ Connaître
 - les plans nationaux « Sport en Entreprise » et « Sport-santé ».
 - la démarche de mise en place d'une pratique de Rugby à 5 « Loisir – Bien-Être » au sein d'un club.
- ✓ Participer à la conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication locale (mairie, établissements médicaux & paramédicaux, entreprises, etc.).

Evaluation lors d'une séance de rugby à 5 avec un public « Loisir – Bien-Être »

- ✓ **soit dans le cadre d'une séance sur le terrain,**
- ✓ **soit à partir d'une vidéo exploitable (images et son).**

3.6

BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir, Bien-Être »

Organisation pédagogique

Stage en présentiel de 20h



	BF Rugby à 5 « Loisir, Bien-être » 20h.		
	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Matinée		Evaluation des joueur(ses) de Rugby à 5 pour une pratique adaptée (Théorie et Pratique)	Conception et mise en œuvre au sein d'un club d'une stratégie de développement d'une pratique du Rugby à 5 et sa pratique adaptée
Après-midi	Accueil & Présentation du CF Le Rugby à 5, quelles opportunités pour un club ? Les publics ciblés	Conception et mise en œuvre de cycles et de séances de Rugby à 5 pour une pratique adaptée (Théorie et Pratique)	
	Participation à une séance de Rugby à 5 et sa pratique adaptée et Présentation des règles du Rugby à 5 et du Rugby à 5 « Sport – Santé »		
Soirée	Echanges sur les plans nationaux « Sport en entreprise » - « Sport-Santé »	Echanges sur la pratique, la conception et la mise en œuvre du Rugby à 5	

Le Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »
est organisé et délivré par
l'Institut National Emploi Formation de la FFR

4

Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »



4.1) Objectifs

4.2) Public visé

4.3) Conditions d'accès à la formation

4.4) Fiches descriptives d'activités

4.5) Bloc de compétences 2

- Organisation pédagogique
- Support de formation
- Modalités financières
- Modalités de certification

4.6) Les spécificités fédérales : Le module 14

- Règles du jeu Rugby à 5 « Santé »
- Documents pédagogiques vidéos
- Les points de vigilance

Objectifs

Développer et encadrer, au sein des clubs FFR, une pratique de rugby à 5 sécurisée dans le cadre d' Activités Physiques Adaptées pour la population ayant droit au Sport sur ordonnance.

Article L1172-1 - Version en vigueur depuis le 04 mars 2022

Modifié par LOI n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 2

Dans le cadre du parcours de soins des personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie, le médecin intervenant dans la prise en charge peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

Les activités physiques adaptées sont dispensées par des personnes qualifiées, dans des conditions prévues par décret.

Un décret fixe la liste des maladies chroniques, des facteurs de risque et des situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées.

4.2

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Public visé



Former les personnes qui exercent bénévolement ou professionnellement dans l'encadrement sportif d'un club de Rugby

4.3

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Conditions d'accès à la formation



- ✓ Être licencié(e) dans une association affiliée à la FFR
- ✓ Être titulaire du PSC1
- ✓ Être titulaire de l'un des Brevets Fédéraux: Rugby à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être » ou Découverte-Initiation, Développement, Perfectionnement, Optimisation.

Le Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 « Santé » est constitué de 2 blocs de compétences:

- Le bloc de compétences 1: Il est attribué par équivalence aux titulaires du BF Rugby à 5 niveau 1 Loisir – Bien-Être ou de l'un des brevets fédéraux rugby ou diplômes d'Etat Rugby: information dans les Ligues régionales.
- Le bloc de compétences 2: s'inscrire à la formation auprès de l'INEF FFR

Connaître les publics ciblés et l'intérêt d'une pratique de Rugby à 5 « Santé »:

- ✓ Les profils généraux (physiques, psychologiques, sociaux) des personnes susceptibles de pratiquer du Rugby à 5 « Santé » dans le cadre d'Activités Physiques Adaptées du Sport sur ordonnance.
- ✓ Les bienfaits et les risques d'une pratique adaptée du Rugby à 5 pour ces publics.

Evaluer les joueurs et joueuses de Rugby à 5 « Santé »:

Tests du CNOSF

- ✓ Mener des entretiens afin de connaître les expériences sportives, les attentes et les craintes des pratiquants.
- ✓ Mettre en œuvre des tests d'aptitude physique et en assurer l'analyse, l'interprétation et la communication auprès des pratiquants.
- ✓ Avec l'accord du pratiquant, être en relation avec le médecin prescripteur de l'activité « Sport sur ordonnance ».

Les évaluations sont à réaliser en début et en fin de cycle.

Concevoir et animer des séances de Rugby à 5 « Santé »

- ✓ Adapter la pratique du Rugby à 5 à cette population spécifique en prévention secondaire ou tertiaire.
- ✓ Mettre en œuvre des exercices adaptés aux pratiquant(e)s favorisant l'amélioration des aptitudes physiques et physiologiques.
- ✓ Gérer un effectif hétérogène de pratiquant(e)s (niveau de pratique, état de forme, mixité)
- ✓ Entretenir la motivation des pratiquant(e)s en concevant des séances adaptées et centrées sur le plaisir et le jeu de Rugby à 5

Suivre l'évolution de la section :

- ✓ Dialoguer individuellement ou collectivement, avec les pratiquant(e)s pour avoir leurs ressentis
- ✓ Evaluer :
 - les bénéfices du programme: amélioration des aptitudes physiques, physiologiques des pratiquant(e)s sur les situations proposées.
 - l'évolution de l'ambiance et de la cohésion au sein du groupe (aspect relationnel et psychologique)

Participer au sein du club à la conception et la mise en place d'une stratégie de développement d'une pratique du Rugby à 5 « Santé », activité physique adaptée

- ✓ Connaître :
 - Les plans nationaux « Sport-santé » et « sport sur ordonnance »
 - Le cahier des charges fédéral nécessaire à la mise en place d'une pratique de Rugby à 5 dans le cadre des Activités Physiques Adaptées au sein d'un club FFR.
- ✓ Participer à la conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication locale (mairie, établissements médicaux & paramédicaux, Maisons Sport-Santé,...)

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Bloc de compétence 2

Le bloc de compétences 2
du Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »
se fait en partenariat avec



➤ *Université virtuelle francophone de médecine du sport
Responsable de la mise en œuvre de la formation*



➤ *Partenaire consultant sur le programme et les
ressources présentées*

La plateforme de l'UVFMS offre les possibilités suivantes :

- Cours en ligne
- Autoévaluation par QCM
- Travaux dirigés
- espace d'échanges
- Tutorat avec rendez-vous en ligne

Elle permet une évolution permanente des interfaces de communication permettant une adaptation constante aux besoins formulés par nos apprenants

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Bloc de compétence 2

Organisation Pédagogique du bloc de compétences 2 (55 heures)

Formation initiale, à distance (U.V.F.M.S):

- Consultation des ressources 25 Heures
- Travaux dirigés - QCM 05 heures
- Tutorat 05 heures

Formation continue, à distance (UVFMS) :

- Consultation complémentaire des ressources 10 heures

Présentiel :

- Séminaire national « FFR et UVFMS » 10 heures

du vendredi .../.../... (14h) au samedi .../.../... (12h).

Recyclage :

Les titulaires du BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé », devront participer à une session de recyclage, tous les 2 ans, dans le but de :

- Réactualiser les connaissances sur les directives ministérielles sur le « Sport sur ordonnance »,
- Participer à un échange de pratiques sur les retours d'expériences.

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

FORMATION À LA
PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE



Enregistrement webinaire

**Loi « sport sur ordonnance »
ce que vous devez connaître**

Les diabètes (type 1 et 2)

Les cancers

Surpoids et Obésité

Médecine du sport

Médocosport-santé

Maladies cardiovasculaires

Effets du vieillissement

Maladies neuro-dégénératives

**Cette formation est destinée aux personnes,
exerçant bénévolement ou
professionnellement dans l'encadrement
sportif d'un club de Rugby, qui souhaitent
approfondir leurs connaissances**

**afin d'acquérir les compétences requises à
l'encadrement des patients reconnus en
affection de longue durée.**

**A l'issue de cette formation, les stagiaires
seront en mesure de posséder les ressources
de base permettant de mieux comprendre les
pathologies chroniques présentées ci-contre.**

**Ces éléments permettront aux clubs sportifs,
dans lesquels sont engagés les stagiaires,
d'accueillir les patients atteints de ces
pathologies, de leur permettre une activité
physique adaptée mais aussi de créer du lien
social.**

Traumatologie

Entraînement physique

Nutrition

**Pédiatrie – programmes de
réhabilitation à l'effort chez
l'enfant**

**ESPACE FEDERAL –
Brevet fédéral Rugby à 5
« Santé »**

**Testez vos connaissances sur
l'ensemble de votre formation**

Journées en présentiel

**Accompagnement des éducateurs
sportifs - conseils**



4.6

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Présentation des 17 modules



Sport et santé -FFR
Sport et santé -FFR - session 3/2021

[Retour](#) [Contenu](#) [Forum](#)

 LOI "SPORT SUR ORDONNANCE", CE QUE VOUS DEVEZ CONNAÎTRE. 6 éléments	 LE DIABÈTE DE TYPE 1 ET 2 7 éléments	 LES CANCERS 14 éléments	 SURPOIDS ET OBÉSITÉ 3 éléments
 MÉDECINE DU SPORT 24 éléments	 MÉDICOSPORT-SANTÉ 1 élément	 MALADIES CARDIOVASCULAIRES 6 éléments	 EFFETS DU VIEILLISSEMENT 6 éléments
 MALADIES NEURO-DÉGÉNÉRATIVES 4 éléments	 TRAUMATOLOGIE 11 éléments	 ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE 14 éléments	 NUTRITION 4 éléments
 MODULE PÉDIATRIE -PROGRAMMES DE RÉHABILITATION À L'EFFORT CHEZ LES ENFANTS 5 éléments	 FOCUS SUR LES SPÉCIFICITÉS FÉDÉRALES 7 éléments	 TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES DE VOTRE FORMATION 1 élément	JOURNÉES EN PRÉSENTIEL INFORMATIONS À VENIR.
ACCOMPAGNEMENT DES ÉDUCATEURS SPORTIFS - CONSEILS - NOUVELLES RESSOURCES 1 élément			



Le Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 « Santé » est organisé et délivré par l'Institut National Emploi Formation de la FFR.

- La formation se déroule sur une durée de 6 mois avec un groupe de 15 à 30 stagiaires par promotion:
 - ✓ Une formation initiale, constituée de 17 modules, à distance, sur les 5 premiers mois,
 - ✓ Le stage final, le 6^{ème} mois, organisé conjointement par la FFR et l'UVFMS au Centre National de Rugby à Marcoussis, permettra aux stagiaires de recevoir un complément de formation, d'échanger sur la construction des projets Santé en club ainsi que sur leur pratique terrain lors d'une séance.
 - ✓ Formation continue, à distance: ressources libres de consultation

- Le coût du Bloc de compétences 2 (formation en ligne et séminaire) du BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé » est de 450€ HT (en cas de prise en charge par un OPCO, la TVA sera appliquée).

Dans le cadre du Programme pilote FFR des sections Rugby à 5 Santé », la FFR prend en charge la formation d'un éducateur.

Modalités de certification

Le diplôme est attribué suite à de

- 1) L'évaluation des modules sur la plateforme U.V.F.M.S
- 2) L'évaluation lors d'une séance de rugby à 5 « Santé » dans le cadre d'une séance lors du stage final ou sur la section Rugby à 5 Santé.
- 3) La participation au stage final.

4.6

BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé »

Contenu Module 16 : Focus sur les spécificités fédérales



Règles du jeu Rugby à 5 « Santé »



Documents pédagogiques vidéos

- [0 Rugby Santé clip promotionnel](#)
- [1 Rugby Santé – Echauffement](#)
- [2 Rugby Santé – Préparation physique](#)
- [3 Rugby Santé – Ateliers techniques](#)
- [4 Rugby Santé – Jeu](#)
- [Expérimentation Rugby Santé FFR - CD91](#)

5 points de vigilance avant – pendant – après

- 1) Evaluer, avant chaque séance, les capacités physiques du jour de chaque participant
- 2) Se renseigner sur la survenue éventuelle d'évènements médicaux intercurrents depuis la dernière séance
- 3) S'assurer de la bonne observance thérapeutique pour certaines pathologies (insulinothérapie, anti HTA, remède à visée cardio vasculaire etc...)
- 4) Repérer, durant la séance, les signes de mauvaise tolérance de l'effort physique voire la sensation de malaise ou de fatigue excessive
- 5) S'assurer, en fin de séance, du bien être ressenti, physique et psychologique, tout en prenant en compte les remarques éventuelles des participants.

Le Brevet Fédéral Rugby à 5: niveau 1 « Loisir – Bien-Être » et niveau 2 « Santé »



Niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Organisé par les Ligues territoriales



ÉDUCATEUR
Non diplômé



ETUDIANT / DIPLÔMÉ
A.P.A, ...



ÉDUCATEUR
diplômé

Formation à suivre:
Brevet Fédéral rugby à 5
niveau 1
« Loisir – Bien-Être »
Connaissance et mise en
œuvre de la démarche
pédagogique de l'activité
« rugby à 5 »

Brevet Fédéral rugby à 5
niveau 1
« Loisir – Bien-Être »
attribué par
équivalence des Brevets
Fédéraux, CQP rugby,
BPJEPS*, et diplômes
d'Etat rugby **

**Animation Rugby à 5
« Loisir – Bien-Être »**

Niveau 2 « Santé »

Organisé par l'INEF FFR



ETUDIANT /
DIPLÔMÉ A.P.A, ...



ÉDUCATEUR Diplômé
d'Etat Rugby



ÉDUCATEUR
Diplômé FFR

Formation à suivre:
Bloc de compétences 1 =
Brevet Fédéral rugby à 5
niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Bloc de compétences 1:
attribué par équivalence du Brevet Fédéral Rugby
à 5 niveau 1 « Loisir – Bien-Être »

Le bloc de compétences 2
Les titulaires d'un diplôme inscrit au Décret n° 2016-
1990 du 30 décembre 2016 et instruction
interministérielle du 3 mars 2017
relatifs aux conditions de dispensation
de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin
traitant à des patients atteints d'une affection de longue
durée n'ont pas d'obligation de formation.

Formation à suivre:
Bloc de compétences 2
Connaissance des publics
« sédentaires, en Affection
Longue Durée, », des
pathologies ALD et de
l'activité rugby à 5 dans le
cadre des Activités
Physiques Adaptées

Animation Rugby à 5 « Santé »

* BPJEPS « Activités Sports collectifs mention Rugby à XV », BPJEPS « Educateur sportif mention Rugby ».

** DESJEPS Rugby – DEJEPS Rugby – BEES 1° et 2° degrés Rugby

Article L. 1172-1 du CSP –

Version en vigueur depuis le 04 mars 2022 –

Modifié par Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France – article 2

« Dans le cadre du parcours de soins des personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie, le médecin intervenant dans la prise en charge peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

Les activités physiques adaptées sont dispensées par des personnes qualifiées, dans des conditions prévues par décret.

Un décret fixe la liste des maladies chroniques, des facteurs de risque et des situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées. »

Article D. 1172-1 du CSP –

Version en vigueur depuis le 01 mars 2017 – art. 1 –

Création décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 - article 1.

« On entend par activité physique adaptée au sens de l'article L. 1172-1, la pratique dans un contexte d'activité du quotidien, de loisir, de sport ou d'exercices programmés, des mouvements corporels produits par les muscles squelettiques, basée sur les aptitudes et les motivations des personnes ayant des besoins spécifiques qui les empêchent de pratiquer dans des conditions ordinaires.

La dispensation d'une activité physique adaptée a pour but de permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière afin de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liés à l'affection de longue durée dont elle est atteinte. Les techniques mobilisées relèvent d'activités physiques et sportives et se distinguent des actes de rééducation qui sont réservés aux professionnels de santé, dans le respect de leurs compétences. »

3. Quels sont les professionnels pouvant dispenser sur prescription médicale une activité physique, adaptée à l'état clinique des patients ?

L'article D.1172-2 du code de la santé publique énumère les intervenants pouvant dispenser cette activité.

Il s'agit :

1° Des professionnels de santé mentionnés aux articles L. 4321-1, L. 4331-1 et L. 4332-1, à savoir les masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens (dans le respect de leurs compétences respectives) ;

Les masseurs-kinésithérapeutes, conformément à l'annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport, sont autorisés à encadrer la pratique de la gymnastique d'entretien ou préventive dans les établissements d'activités physique et sportive et peuvent, dans les conditions précitées, exercer la fonction d'éducateur sportif.

2° Des professionnels titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'activité physique adaptée (APA) délivré selon les règles fixées à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, à savoir les professionnels issus de la filière universitaire STAPS « activité physique adaptée et santé », autrement dit **les enseignants en activité physique adaptée (titulaires d'une licence mention STAPS, parcours-type APAS ou d'un master mention STAPS APAS).**

3° Des professionnels et personnes qualifiées suivants, disposant des prérogatives pour dispenser une activité physique aux patients atteints d'une affection de longue durée :

« -Les titulaires d'un diplôme figurant sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport ou enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles, ainsi que les fonctionnaires et les militaires mentionnés à l'article L. 212-3 du code du sport ;

« - Les professionnels et personnes qualifiées titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualifications figurant sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport ou enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles qui sont énumérés dans une liste d'aptitude fixée par arrêté conjoint des ministres chargés des sports, de l'enseignement supérieur et de la santé ;

Arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée

Mise à jour du 01 mars 2021 des données de ce texte : NOR : SPOV1830504A

JORF n°0276 du 29 novembre 2018

Version en vigueur au 26 mai 2021

La ministre des Solidarités et de la santé et la ministre des Sports, Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1172-1, D. 1172-1, D. 1172-2 et D. 1172-3 ; Vu le code du sport, notamment son article L. 211-2 ; Sur proposition du Comité national olympique et sportif français en date du 11 juin 2018 et du 29 octobre 2018, Arrêtent :

Article 1

Modifié par Arrêté du 23 décembre 2020 - art. 1

Les certifications fédérales figurant dans le tableau ci-dessous autorisent leurs titulaires à dispenser une activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée et ne présentant pas de limitations fonctionnelles ou présentant des limitations fonctionnelles minimales.

Tableau des certifications des fédérations agréées

Les fédérations sportives mentionnées dans le présent tableau ont la responsabilité de veiller à ce que seuls les encadrants certifiés soient habilités à intervenir auprès des patients atteints d'une affection de longue durée dans le cadre d'une prescription médicale, et seulement pour les pathologies ciblées dans le cadre de leurs certifications.

Fédération	Intitulé de la certification	Conditions d'exercice
Fédération française de rugby	Diplôme fédéral : Brevet fédéral Rugby à 5 niveau 1 "Loisir Bien-Être " Option : Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 " Santé "	Encadrement non rémunéré du rugby auprès de patients au sein d'un membre affilié à la Fédération française de rugby



FFR